

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Hauts-de-France

Unité Départementale du Littoral
Rue du Pont de Pierre
CS 60036
59820 GRAVELINES

Affaire suivie par :
Sarah COFFRE

Tél : 03 28 23 81 67
Fax : 03 28 65 59 45

Lille, le 24 JAN. 2017

sarah.coffre@developpement-durable.gouv.fr

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Demandeur	DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE
Commune	Dunkerque
Objet	Demande d'autorisation d'exploiter une entreprise de réparation et transformation de navires
Références	Dossier déposé en Préfecture le 1 ^{er} août 2016 et complété le 5 janvier 2017

Le projet visé ci-dessus est soumis à étude d'impact au titre de la rubrique 1 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

En application de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, il est soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale.

L'avis porte sur la version de l'étude d'impact, présente dans le dossier de demande d'autorisation ICPE qui a déposé le 1^{er} août 2016.

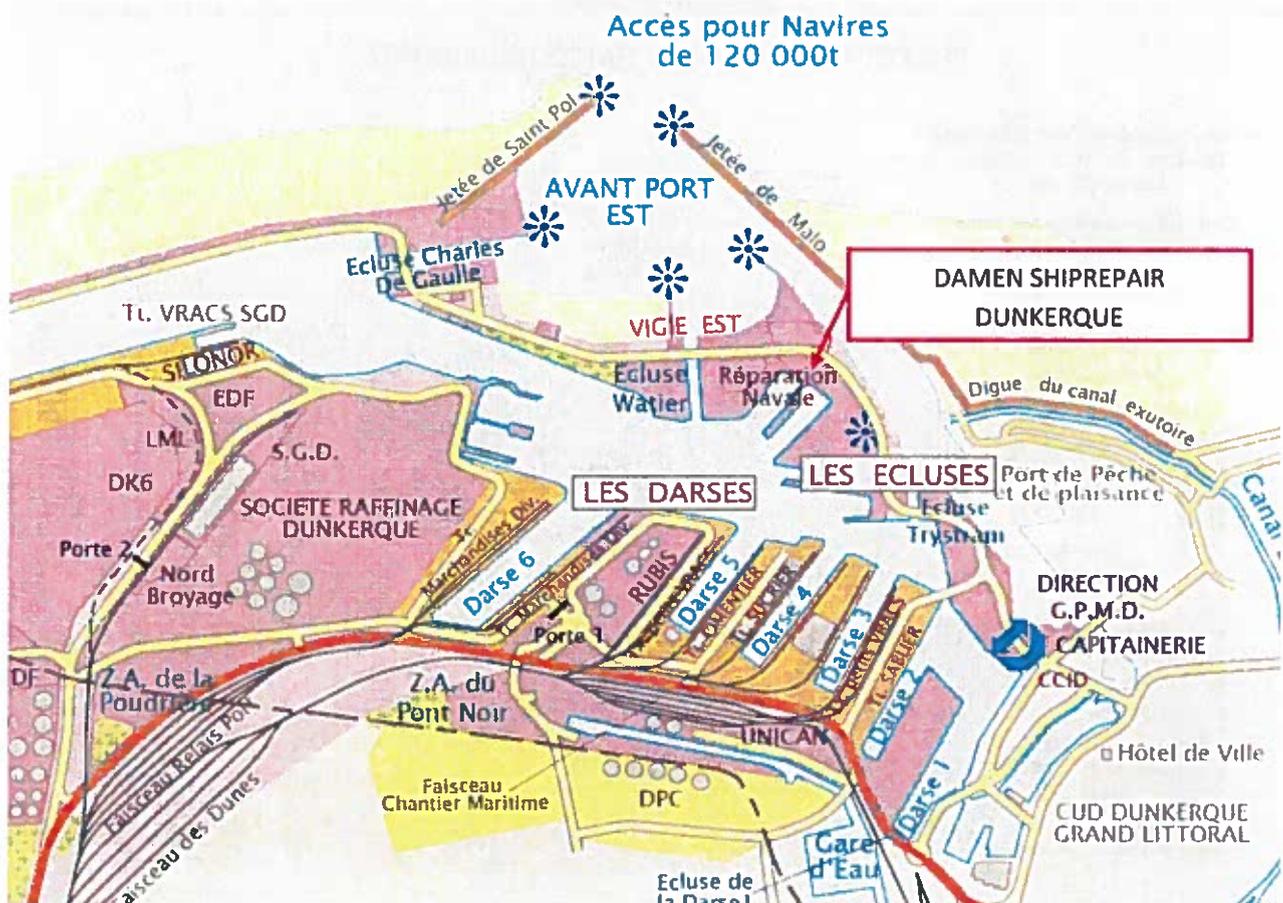
1. Présentation du projet

La société DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE est le centre de réparation navale du Grand Port Maritime de Dunkerque.

La société ARNO Dunkerque a été créée en 1987 à la suite de la liquidation judiciaire des Ateliers Réunis du Nord et de l'Ouest. Le groupe DAMEN SHIPREPAIR AND CONVERSION a racheté la société ARNO Dunkerque fin 2012.

Elle réalise tous les travaux de réparation, de maintenance et de transformation pour tous les types de navires. Les principaux concurrents se situent en Europe du Nord.

Il utilise des installations qui lui sont mises à disposition par le Grand Port Maritime de Dunkerque via la société SOGEMAT, société sœur de DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE.



Les principales infrastructures de l'entreprise sont :

- un atelier de 22 000 m² situé au milieu de l'infrastructure des formes et dock III ;
- un atelier de stockage de matériel de 800 m² ;
- des ateliers de retouche de 345 m² ;
- 2 formes de radoub :
- de 1 712 m² : 107 m de long sur 16 m de large – forme 5 ;
- de 16 120 m² : 310 m de long sur 52 m de large – forme 6 ;
- un dock flottant (dock III) d'une superficie de 6 300 m² ;
- 800 m linéaires de quai de réparation permettant d'accueillir des navires « cape size » (300 m x 45m).

Les activités de l'entreprise DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE sont :

- Carénage et traitement anticorrosion ;
- Réparation et construction d'équipements pour l'industrie offshore ;
- Mécanique Diesel ;
- Atelier mécanique lourde ;
- Réparation et polissage des hélices ;
- Tôlerie et tôlerie lourde, bord et atelier ;
- Tuyauterie tous matériaux (inox, cunifer...) ;
- Menuiserie ;
- Entretien et réparation électrique.

DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE est habilité au traitement des dossiers classés « Confidentiel OTAN ».

Le site sera soumis à autorisation pour les rubriques 2930-1-a « Ateliers de réparation de véhicules et engins à moteur » et 2930-2-a « Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt sur véhicules et engins à moteurs », et à enregistrement pour la rubrique 2560-B-1 « Travail mécanique des métaux et alliages » de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2. Qualité de l'étude d'impact

2.1. Programme (le cas échéant)

Le projet de DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE n'est pas intégré dans un programme.

2.2. Résumé non technique

Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fait l'objet d'un résumé non technique.

Ce résumé permet une bonne compréhension du projet et de ses impacts.

2.3. État initial, analyse des effets et mesures envisagées

L'entreprise DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE est implantée sur la commune de Dunkerque. Le site situé au port Est de Dunkerque est abrité derrière des écluses, ceci permet le maintien d'un niveau de bassin constant.

Les installations de DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE sont situées dans la zone UIP du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Dunkerque approuvé le 9 février 2012. La zone UIP correspond à la zone industrialo-portuaire destinée à accueillir des aménagements portuaires, les équipements nécessaires à l'exercice des missions du Grand Port Maritime de Dunkerque, les établissements industriels et commerciaux, ainsi que les services et bureaux qui leur sont liés.

Deux logements de fonction sont situés en zone proche. Les premières habitations se trouvent à 270 mètres de la forme 5.

De nombreux établissements recevant du public se situent dans le périmètre du rayon d'affichage. Les plus proches sont :

- Le Phare de Dunkerque à 20 m ;
- Marine Diffusion (magasin d'articles nautiques) et Nord Yachting (concessionnaire bateau) à 50 m ;
- Le club de plongée de Dunkerque à 250 m ;
- Bleu Marine (concessionnaire bateau) à 270 m.

L'entreprise DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE étant située en plein cœur d'une zone d'activités industrielles et portuaires, il existe un ensemble conséquent d'entreprises à proximité dont les plus proches sont : SAINEE, SOGEMAT, Forclum, Lelieur, DGL NETWORK, Nicodème, Kap Verres, CTS EMCC, SOCARE-NAM, ORTEC, P&O, Station de pompage Tixier, Flandres Analyses, Agence Concept Protection, SNCM, SGS, Rubis Terminal.

Au regard des enjeux, le dossier a correctement analysé l'état initial, les effets du projet et les mesures adoptées.

Biodiversité/faune/flore

Le site est implanté en zone industrialo-portuaire en bordure du bassin maritime, sur un ensemble complètement artificialisé.

Des espaces naturels sont cependant recensés autour du site :

- Dune du Clipon ZNIEFF 1 à 1,12 km ;
- Marais et pelouses sableuses de Fort Mardyck ZNIEFF 1 à 3,3 km ;
- Dunes de Leffrinckoucke ZNIEFF 1 à 3,5 km ;
- Marais de la briqueterie et lac de Tétéghem ZNIEFF 1 à 4,3 km ;
- Marais du Prédembourg, bois du Puythouck et Pont à Roseaux ZNIEFF 1 à 6,2 km ;

- Bassin de Copenaxfort, watergang du Zout Gracht et prairies et mares de la Ferme Belle à Loon-Plage ZNIEFF 1 à 7,2 km ;
- Dune de la plaine maritime flamande Natura 2000 ZSC (Zone Spéciale de Conservation) SIC (Site d'intérêt communautaire) à 230 m ;
- Bords des Flandres Natura 2000 ZPS (Zone de Protection Spéciale) SIC (Site d'intérêt communautaire) à 900 m.

La flore observée sur le site de DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE est constituée d'espèces communes. Une grande partie de la surface utilisée par DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE est imperméabilisée. Quelques plantes d'agrément sont disposées dans la zone.

Concernant la faune, on peut observer sur le site les espèces suivantes : Goéland brun, Goéland argenté, Goéland marin et Mouette rieuse. Cependant, du fait de l'activité et d'une présence humaine importante sur le domaine de DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE, on constate une faible présence de nids.

Les habitats naturels existants sur le site sont pauvres d'un point de vue floristique comme faunistique. De plus, l'établissement n'est pas situé dans le périmètre d'une des zones citée ci-dessus, mais au cœur de la zone industrielle et portuaire de Dunkerque.

Une étude d'incidence a été menée et conclut que le projet n'engendrera aucun effet notable et aucun impact résiduel sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire présents sur ces zones.

Agriculture, consommation des terres agricoles et aménagement du territoire

Le projet implanté au sein de partie artificialisée du GPMD ne consomme pas de terres agricoles.

Gestion de l'eau

Le contexte hydrogéologique du site est décrit dans le dossier.

Les orientations et les dispositions du SDAGE Artois-Picardie approuvé le 20 novembre 2009 et du SAGE du Delta de l'Aa approuvé le 15 mars 2010 sont présentées et le dossier comporte une liste détaillée des mesures prises pour respecter ces dispositions.

Consommation

La consommation globale du site se monte à environ 30 000 m³/an (3 234 m³/an pour les sanitaires et 29 124 m³/an pour l'eau industrielle).

Eaux sanitaires

Les eaux sanitaires sont traitées dans des fosses septiques. Elles sont inspectées et nettoyées régulièrement par un prestataire (une à deux fois par an).

Eaux pluviales

Les eaux pluviales de toitures, n'étant pas susceptibles d'être polluées, sont directement rejetées dans le milieu.

Des travaux pour la mise en place d'un système de collecte des eaux pluviales de voiries et parking sont en cours. La collecte des eaux pluviales de voiries et parking du site se fera via un réseau enterré. Ces eaux seront collectées dans un bassin de rétention. En marche normale, les eaux de ce bassin passeront par un déshuileur/déboureur. Le traitement avec séparateur d'hydrocarbures lamellaires et déboureur aura un rendement supérieur à 97 % selon la norme DIN 1999 ; la teneur résiduelle en hydrocarbures à la sortie de ces traitements sera garantie inférieure à 5 mg/l selon la norme NFT 90.114. Une vidange des déboueurs sera effectuée :

- Dès déclenchement de l'alarme de niveau haut hydrocarbures ou entretien régulier,
- À défaut, entretien au moins une fois par an.

Eaux de lavage et industrielles

Les points de rejets au niveau des formes et dock III correspondent aux eaux de lavage des bateaux. Le GPMD est en charge du remplissage et de la vidange des formes et dock.

Forme 6 : La vidange du bassin se fait grâce à des pompes d'assèchement. Les eaux de lavage passent par un filtre à grille pour ensuite être rejetées dans le bassin.

Le dock III : L'évacuation des eaux s'effectuent sur les côtés du dock III (Le dock remonte en évacuant les eaux). L'exploitant indique que l'évacuation des eaux de lavage s'effectuent au niveau des ouvertures présentes dans le plancher du dock III directement dans le bassin.

Forme 5 : La vidange du bassin se fait grâce à des pompes d'assèchement. L'évacuation des eaux de lavage s'effectuent par l'intermédiaire d'une pompe.

Seules les eaux sont évacuées, le sable, les résidus de peinture et les organismes marins ou aquatiques (algues, coquillage...) se fixant sur les coques sont évacués en fin d'opération. Ils sont stockés et évacués par une entreprise agréée.

Paysage

Le site est implanté au cœur de la Zone Industrielle et Portuaire de Dunkerque. Il n'a donc aucun impact sur les paysages.

Transports et déplacements

Les transports utilisés dans le cadre de l'activité de DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE sont :

- la réception de matière première : camions de 19 à 32 tonnes maximum,
- l'enlèvement des déchets solides : camions bennes,
- l'enlèvement des déchets liquides : camions citernes,
- les employés DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE.

L'activité du site engendre donc un trafic de 70 véhicules légers et 10 poids lourds par jour. Elle provoque une hausse du trafic de 1,8 % dont 0,22 % de poids lourds Route de l'écluse Trystram, 0,31 % sur l'A16 côté est du site et 0,14 % sur l'A16 côté ouest du site.

L'impact lié au trafic de DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE peut être considéré comme négligeable.

Santé et environnement

Air

L'activité de l'établissement n'est pas de nature à générer de pollution atmosphérique notable.

La principale source d'émission atmosphérique canalisée du site est la chaudière au fuel domestique. Elle est utilisée pour le chauffage des locaux, et pour la production d'eau chaude sanitaire. Il s'agit d'une chaudière au fuel domestique de faible puissance (puissance de 2x270 kW). Les polluants émis sont typiques des gaz de combustion : CO₂, CO, SO₂, NO_x et poussières.

Les sources d'émissions diffuses du site sont :

- Les Composés Organiques Volatiles (COV) provenant de l'activité de peinture au niveau des formes, dock et de l'atelier où sont manipulés des produits organiques volatiles ;
- Les poussières de scories émises lors des opérations de sablage. Après les opérations de sablage, le mélange scories et résidus de peinture est stocké sur dalle étanche. Un enlèvement fréquent du mélange permet d'éviter le lessivage. L'exploitant indique que la granulométrie importante de la matière évite l'envol de poussières ;

- Le stockage des scories usagés (opération de sablage) et résidus de peinture ;
- Les gaz de combustion liés à la circulation des véhicules (véhicules du personnel, de services et de livraisons).

Les principales émissions associées aux activités du site sont les émissions de COV et de poussières de scories, les émissions de la chaudière et des véhicules n'étant pas significatives.

Les opérations de sablage s'effectuent la plupart du temps en fond de forme, ce qui limite très fortement l'envol de poussières.

Un plan de gestion de solvant est mis en place par DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE depuis 2013.

Bruit

Des mesures du niveau sonore ont été réalisées en limite de propriété et dans les zones à émergence réglementée.

Les niveaux sonores et le critère d'émergence ne sont pas respectés la nuit en période de sablage.

Afin de respecter les valeurs réglementaires en limite de propriété ainsi qu'en zone d'émergence réglementée, DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE a décidé d'interdire les opérations de sablage la nuit en forme 5.

Déchets

L'ensemble des déchets générés par l'établissement seront triés, identifiés, stockés dans des zones adaptées et envoyés vers les filières de traitement autorisées.

L'impact généré par la gestion des déchets du projet sera donc maîtrisé.

Impact sanitaire

L'étude comporte une évaluation du risque sanitaire (ERS).

Risques accidentels

L'étude de dangers a été correctement menée, de façon adaptée aux enjeux, et ne recense pas de phénomènes dangereux pouvant entraîner des conséquences significatives pour les populations voisines.

2.4. Justification du projet notamment du point de vue des préoccupations d'environnement

Le projet se situe sur une zone existante et n'engendre donc pas de travaux d'aménagement supplémentaires pouvant avoir des impacts significatifs sur l'environnement.

2.5. Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet

La méthodologie utilisée pour évaluer les impacts du projet s'inscrit dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur et s'appuie sur les guides reconnus par le Ministère en charge de l'environnement. L'exploitant a fait appel à des bureaux d'études spécialisés.

3. Conclusion

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter présenté par DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE aborde les différents aspects de manière proportionnée aux enjeux, les impacts sont correctement identifiés et bien traités.

Les justifications ont bien pris en compte les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national à savoir : réduction du risque à la source, changement climatique, biodiversité, paysages, ressources (énergie, eau) et santé publique.

La qualité du dossier permet au public de se prononcer valablement lors de l'enquête publique.

Concernant le volet consommation d'eau, l'autorité environnementale souligne qu'il est regrettable d'utiliser de l'eau potable comme eau industrielle.

En conclusion, les études menées sont de bonne qualité et la prise en compte de l'environnement est jugée satisfaisante par l'autorité environnementale.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement,


Vincent MOTYKA


Yann GOURIS

